

(Traduction)

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures au Chargé d'Affaires a.i. de
l'Ambassade des États-Unis d'Amérique au Canada*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

N° 156

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures présente ses compliments à M. le Chargé d'Affaires a.i. des États-Unis d'Amérique et a l'honneur de se référer à sa Note n° 74 du 19 septembre demandant l'approbation du Gouvernement canadien en vue de l'établissement d'installations TACAN au cap Dyer.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures a le plaisir de faire connaître à M. le Chargé d'Affaires a.i. que le Gouvernement canadien consent à l'établissement de ces installations supplémentaires de TACAN en conformité des termes de sa Note.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures consent en outre à ce que la Note du Chargé d'Affaires a.i. et la présente réponse constituent à ce sujet entre les deux Gouvernements un accord entrant en vigueur dès ce jour.

H. C. GREEN

Ottawa, 23 septembre 1961